



REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

La Médiathèque de la Ferté-Gaucher est un service public ayant pour mission de contribuer à la découverte de la lecture, aux loisirs, à l'information, à l'éducation, à la documentation et à la culture de tous.

Le règlement intérieur en fixe les droits et devoirs des usagers.

L'équipe présente est chargée de le faire appliquer.

I. Modalités d'accès :

La Médiathèque de la Ville de La Ferté-Gaucher est ouverte à tous.

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Les groupes ou collectivités souhaitant utiliser les services de la Médiathèque sont priés de prendre rendez-vous auprès du personnel.

Les horaires d'ouverture et de fermeture sont fixés par l'administration municipale, affichés et portés à la connaissance du public.

L'accès aux collections est libre et gratuit pour tous en fonction des horaires d'ouverture au public (hors accueil de groupe).

L'emprunt des documents à domicile nécessite une inscription dont les conditions sont fixées par le Conseil Municipal.

II. Inscription :

L'inscription et la réinscription nécessitent la présentation d'un justificatif de domicile récent (facture récente d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement, quittance de loyer de moins de 3 mois).

Pour les mineurs, une autorisation parentale ou du responsable légal est exigée.

La carte délivrée au lecteur lors de son inscription est individuelle et annuelle.


L'abonnement est annuel et fait l'objet d'une cotisation définie chaque année par le Conseil Municipal et en aucun cas remboursable.

Les détenteurs d'une carte de la Médiathèque doivent signaler tout changement de patronyme, de lieu de résidence ou de téléphone, ainsi que toute carte perdue ou volée.

Le tarif 2019 pour l'année :

- Habitants de la Communauté de Communes des 2 Morin :
5 € par adulte et 2.50 € par enfant (jusqu'à 18 ans et collégiens du Collège Jean Campin).
- Personnes habitant l'extérieur :
10 euros par personne.

 01 64 75 87 87

 01 64 20 37 22

 info@la-ferte-gaucher.org

 www.la-ferte-gaucher.org

 Mairie de La Ferté-Gaucher

MAIRIE DE LA FERTE-GAUCHER

III. Prêt de documents :

La présentation de la carte de lecteur est obligatoire pour tout emprunt de document.

Celle-ci permet d'emprunter un nombre de documents fixé par la Médiathèque pour une période définie.

Les documents exclus du prêt et signalés en tant que tels ne peuvent être consultés que sur place.

Le prêt ne peut être renouvelé qu'une seule fois, à la condition toutefois que les documents ne soient pas demandés par d'autres lecteurs.

Les abonnés peuvent demander la réservation de documents destinés au prêt, dans la limite de deux réservations par carte.

Les abonnés peuvent demander à bénéficier du service de prêt entre bibliothèques (PEB) pour obtenir un ouvrage qui n'est pas disponible à la Médiathèque de la Ferté-Gaucher. Ce service est payant et réservé aux abonnés. Il concerne exclusivement le secteur de la documentation. Les documents sont prêtés pour un usage exclusivement privé.

IV. Durée de prêt et nombre de documents maximum autorisés :

La durée du prêt est de quatre semaines pour tous les documents, sauf pour les DVD prêtés pour une durée de deux semaines.

La prolongation de la durée de prêt d'un document peut être renouvelée trois fois, sauf pour les DVD et les périodiques, si celui-ci n'est pas demandé par un autre adhérent.

Vous pouvez rendre vos documents dans la bibliothèque du réseau de votre choix. Elle peut être différente de celle où vous les avez retirés. Le nombre de documents prêtés est réparti comme suit :

- 3 livres et/ou 2 CD musicaux et/ou 1 DVD et/ou 2 périodiques

V. Retards, pertes et détériorations :

L'emprunteur est tenu de rapporter les documents de la Médiathèque au plus tard à la date prévue au moment du prêt. Au-delà de trois rappels de la Médiathèque, le prêt est suspendu jusqu'à la restitution des documents. Le non-respect trop fréquent des délais de retour des documents peut entraîner la suspension du droit au prêt.

L'emprunteur est tenu de signaler au personnel de la Médiathèque les dommages, accidentels ou dus à l'usure, qu'il a provoqués ou simplement constatés sur les documents.

Toute réparation ne doit être entreprise que par le personnel de la Médiathèque. Chaque usager est responsable des documents empruntés. En cas de perte ou de détérioration d'un document, il doit en assurer le remplacement identique.

VI. Droit de reproduction :

La Médiathèque de la Ville de La Ferté-Gaucher est soumise à la législation en vigueur sur la reproduction des documents. La reproduction partielle de documents imprimés appartenant aux collections de la Médiathèque n'est admise que pour un usage strictement personnel et en conformité avec l'indication de reproduction figurant sur le document. Les copies ne seront pas faites au sein de la médiathèque.

 01 64 75 87 87

 01 64 20 37 22

 info@la-ferte-gaucher.org

 www.la-ferte-gaucher.org

 Mairie de La Ferté-Gaucher

MAIRIE DE

LA FERTE-GAUCHER

VII. Services aux collectivités :

La Médiathèque peut accorder un service de prêt aux classes des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de La Ferté-Gaucher, aux services municipaux de la Ville (crèches, centres aérés, centres sociaux, CCAS, etc...), mais aussi à toute collectivité d'ordre social, éducatif ou culturel sous couvert d'une convention entre les parties.

Le nombre de documents prêtés et la fréquence du renouvellement font l'objet d'un accord entre la Médiathèque et le responsable de la collectivité.

Le prêt de DVD aux collectivités est strictement interdit, conformément aux droits d'auteur en vigueur.

VIII. Internet :

Dans le cadre de ses missions, la Médiathèque propose l'accès à Internet. La consultation d'Internet s'inscrit en complémentarité des collections de la Médiathèque. L'utilisation d'Internet est soumise au respect de la charte d'utilisation en vigueur et conditionnée à l'inscription de l'utilisateur (en présentant une pièce d'identité) auprès du poste d'accueil de la Médiathèque.

Il est strictement interdit de consulter des sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations quelconques ou de pratiques illégales, ainsi que des sites à caractère pornographique.

IX. Comportement des usagers :

La Médiathèque n'est pas responsable des effets personnels des usagers et décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets personnels au sein de l'établissement.

Les parents ou les accompagnateurs adultes demeurent expressément responsables des allées et venues et du comportement des enfants dont ils ont la charge.

Il est interdit d'ouvrir les fenêtres, pour des raisons de sécurité. Seul le personnel est habilité à le faire.

Les usagers doivent respecter la neutralité de l'établissement.

L'affichage n'est autorisé que pour des informations à caractère culturel et seulement réalisé par le personnel.

X. Sécurité :

Sortie sans panique ni bousculade dirigée par le personnel.

L'utilisation des extincteurs est uniquement réservée au personnel de la Médiathèque.

Appel au secours en cas d'accident ou de départ de feu déclenché uniquement par le personnel.

Une tenue correcte est exigée au sein de la Médiathèque.

Au sein de la Médiathèque, il est interdit de :

Fumer, boire, manger ni de venir accompagné d'un animal, à l'exception des chiens guides d'aveugles, circuler à vélo, patins à roulettes et autres à l'intérieur des locaux, créer toute nuisance sonore (téléphone portable, ordinateur portable, lecteur MP3...) de manière générale, de perturber le bon fonctionnement du service.

Toute personne prise en flagrant délit de vol se verra privée de sa carte et exclue de l'établissement sous réserve de poursuite judiciaire.

 01 64 20 37 22

 info@la-ferte-gaucher.org

 www.la-ferte-gaucher.org

 Mairie de La Ferté-Gaucher

MAIRIE DE LA FERTE-GAUCHER

XI. Application du Règlement :

Sous l'autorité du Maire, le personnel peut demander, à quiconque ne respecte pas le règlement, de quitter l'établissement.

Exclure du bénéfice du service public toute personne qui, par son comportement, ses écrits ou ses propos, manifesterait un manque de respect caractérisé du public ou des membres du personnel.

Le personnel est autorisé à recourir aux forces de l'ordre en cas de perturbation du service (désordre, vandalisme, vol etc...) ainsi qu'aux services sociaux lorsqu'un enfant est trouvé sans ses parents ou responsables légaux, notamment à l'heure de fermeture de l'établissement.

1. Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.
2. Le non-respect d'un ou plusieurs articles du règlement peut entraîner la suspension provisoire ou définitive du droit à l'emprunt et le cas échéant, de l'accès à la Médiathèque.
3. Le personnel est chargé, sous l'autorité du Maire, de l'application du présent règlement.
4. Le présent règlement est affiché à l'accueil de la Médiathèque.

Toute modification du présent règlement est portée à la connaissance du public par voie d'affichage.

XII. Comment aller sur mon compte lecteur ?

Accédez de chez vous à votre compte lecteur. Le site a été créé pour renforcer la qualité des services que vous propose votre bibliothèque.

Aujourd'hui, grâce à ce site, vous pouvez en quelques clics accéder à votre compte lecteur, consulter la liste des ouvrages que vous avez empruntés, de ceux que vous avez à rendre.

Réservez un livre en ligne :

Comment faire ? Rien de plus facile !

1. Repérez l'encadré à gauche de l'écran intitulé "Se connecter"
Si vous êtes sur votre smartphone, cliquez d'abord sur l'icône en haut à droite pour accéder à votre compte de lecteur.
2. Entrez votre identifiant dans le premier cadre et votre mot de passe dans le second



Se connecter

identifiant

Mot de passe OK

[Mot de passe oublié ?](#)

Où trouver son mot de passe et son identifiant ?

Lors de votre inscription dans votre bibliothèque, votre bibliothécaire vous a remis une carte lecteur qui vous permet d'emprunter des livres ou des CDs.

Il vous a aussi demandé quelques renseignements personnels dont votre nom, prénom et année de naissance.

Par défaut, le logiciel vous attribue donc identifiant et un mot de passe d'après ces données. Ils vous sont transmis par votre bibliothécaire. En cas d'oubli, n'hésitez pas à le redemander auprès de votre bibliothécaire.

Vous pouvez dès votre première connexion changer votre mot de passe pour le personnaliser.

Bonne découverte de votre nouvelle médiathèque et belles lectures !

☎ 01 64 75 87 87

☎ 01 64 20 37 22

✉ info@la-ferte-gaucher.org

🌐 www.la-ferte-gaucher.org

📍 Mairie de La Ferté-Gaucher

Le Maire,
Yves JAUNAUX



Le Maire,

Yves Jaunaux

Yves JAUNAUX